

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

BULLETIN D'INFORMATION N° 9



Le SMGA en bref

À la suite des élections municipales, cette lettre est aussi l'occasion de rappeler, en quelques mots, le rôle du Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA).



A quoi sert le SMGA ?

Le SMGA est porteur de la compétence **GEMAPI** (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), confiée aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) depuis 2018, elle comprend :

- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau
- la prévention des inondations
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que de la ripisylve

Le SMGA met en œuvre cette compétence pour ses membres, il accompagne les collectivités dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à l'échelle du bassin versant, pour des actions cohérentes et efficaces.



Les programmes d'actions

PPG Garonne Amont

Le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) Quesaco ?

Le PPG des cours d'eau et des zones humides est un document de planification, établi à l'échelle du bassin versant. Il définit les actions contribuant à atteindre l'objectif du « bon état » des eaux, définie par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Le PPG constitue la planification pluriannuelle, structurée et cohérente des interventions et des moyens mis en œuvre pour répondre à des enjeux d'intérêt général. Le PPG Garonne Amont, porté par le SMGA, a été déclaré d'intérêt général par arrêtés inter-préfectoraux en 2024 (masses d'eau) et 2025 (affluents). L'ensemble du PPG est consultable [en cliquant ici](#).

Les actions prévues en 2026

En 2026, le SMGA poursuit son action de restauration de la ripisylve par la plantation d'espèces locales (arbres et arbustes) en bordure de cours d'eau. L'an dernier, ce ne sont pas moins de 13km de ripisylve qui ont été replantés par la Brigade Verte du SMGA !

Plusieurs sites feront aussi l'objet de travaux d'aménagement de point d'abreuvement en rivière, afin de limiter la présence du bétail dans le cours d'eau et sécuriser les accès à l'eau. Les éleveurs sont associés aux projets pour concilier au mieux élevage et préservation des milieux aquatiques.

Deux études des zones humides sont en cours : sur le bassin versant du Bonnefont et sur la commune de Bouzin. L'association Nature En Occitanie, prestataire du SMGA, réalisera les inventaires de terrain (flore, amphibiens, odonates...) dans le courant de l'année 2026. Les réunions d'information et de concertation avec les propriétaires concernés seront ensuite menées, dans le but de construire un plan de gestion des zones humides inventoriées.

Enfin, les techniciens rivière poursuivront les diagnostics des cours d'eau du territoire, afin de caractériser l'état écologique des cours d'eau et de la ripisylve associée.

Pour plus d'information rendez-vous sur notre site internet en [cliquant ici](#), ou contactez nous aux coordonnées disponibles à la dernière page de cette lettre d'information.

Qu'est ce qu'un PAPI ?

Le **Programme d'Actions et de Prévention des Inondations** est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités qui vise à promouvoir une **gestion équilibrée du risque inondation** sur les territoires. Ce dispositif est organisé en axes thématiques qui structurent de manière cohérente et concertée la **prévention du risque d'inondation**. Son objectif est de réduire de manière durable les impacts et les conséquences des inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques.

Pour en savoir plus sur la démarche vous pouvez consulter la plaquette sur notre site en internet en cliquant sur [ce lien](#).

Dans le cadre de la **construction du futur PAPI Garonne Amont**, le SMGA a lancé une **phase de concertation** autour de ce programme. Un courrier a été envoyé à chaque mairie contenant des affiches pour informer les habitants de cette démarche de concertation afin d'avoir le plus grand nombre de réponse et ainsi **construire un programme le plus en adéquation possible avec les attentes du territoire**.

Diagnostic PAPI

Une démarche PAPI s'appuie sur un diagnostic de territoire pour caractériser la vulnérabilité afin d'élaborer une stratégie fixant des objectifs de réduction de la vulnérabilité à atteindre. Le diagnostic PAPI du SMGA rassemble les connaissances sur les inondations du territoire, présente les différentes études qui ont été menées et la gestion actuelle du risque inondation. Il permet d'identifier les principaux enjeux afin de définir les actions les plus efficaces pour mieux prévenir les inondations. Retrouvez ce diagnostic sur notre site internet en [cliquant sur le lien suivant](#).

INONDATIONS :

ET SI VOUS DONNIEZ VOTRE AVIS ?

Participez à la concertation sur le futur Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Pourquoi participer ?

- Pour contribuer aux décisions locales
- Pour partager votre avis
- Pour aider à définir les actions à venir

10 MINUTES POUR DONNER VOTRE AVIS

Scannez et répondez en ligne !

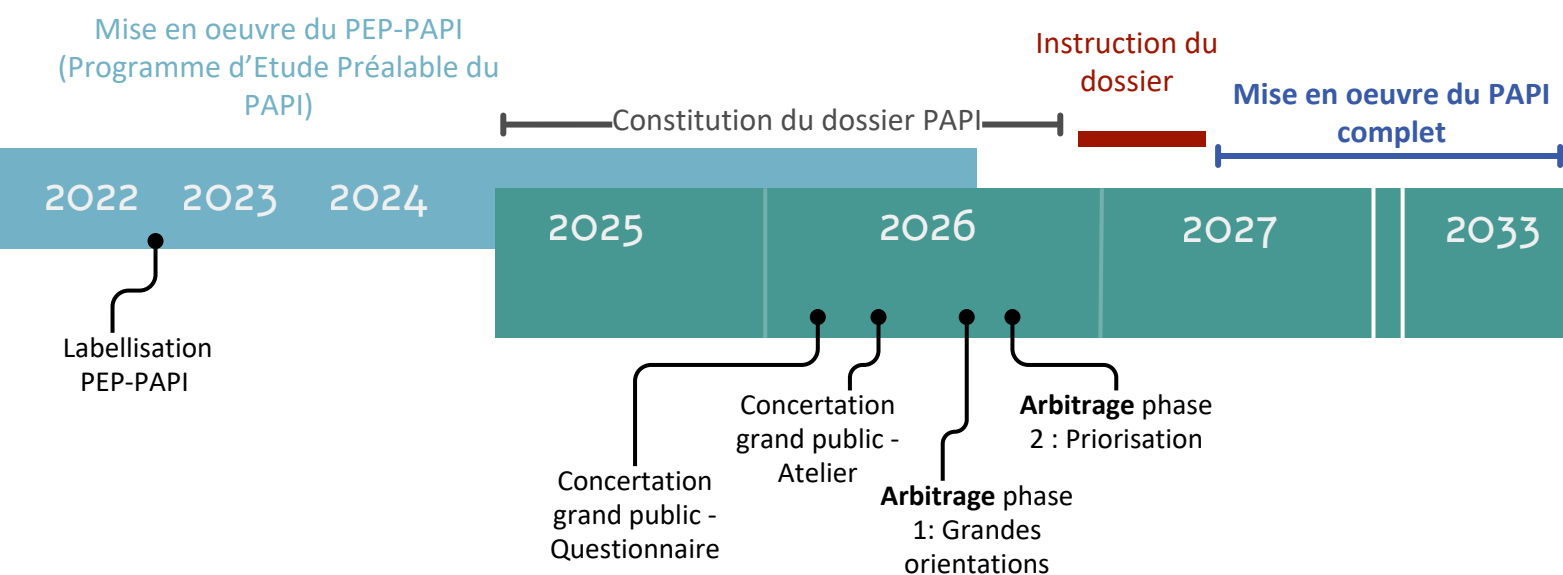
Questionnaire ouvert jusqu'à fin Mai 2026

Plus d'infos : <https://sm-garonne-amont.fr/>

Contact : m.sallebert@sm-garonne-amont.fr

Syndicat mixte Garonne Amont EMAPI

Les étapes du PAPI



Après une première phase de mise en œuvre du PEP-PAPI, le SMGA a engagé un travail approfondi de diagnostic et d'élaboration d'une stratégie pour le PAPI complet. Cette étape préalable permet de mieux connaître le territoire, d'identifier les enjeux liés au risque inondation et de poser les bases d'un programme d'actions adapté.

2025 et 2026 font l'objet d'un travail de construction du dossier PAPI, qui s'appuie notamment sur :

- des études techniques (hydrologie, vulnérabilité, enjeux, etc.)
- des temps de concertation avec les élus, les acteurs techniques et le grand public (réunions, ateliers, questionnaires...)
- des phases d'arbitrage politique permettant de définir les grandes orientations (début septembre) puis de prioriser les actions à retenir (mi-octobre).

Le dossier est ensuite soumis à une phase d'instruction par les services de l'État, préalable à sa labellisation.

Une fois validé, le PAPI entre en phase de mise en œuvre opérationnelle, avec le déploiement des actions sur plusieurs années (travaux, actions de prévention, amélioration de la gestion de crise, etc.), dans une logique de réduction durable du risque inondation.

Cette démarche s'inscrit dans le temps long et mobilise de nombreux partenaires. Elle constitue une étape clé pour structurer une politique de prévention des inondations efficace et adaptée aux enjeux du territoire.

En cas d'inondation sur votre commune, contactez le SMGA

Dans les heures ouvrables en appelant :

Accueil SMGA : 05 62 00 79 38

Marie Sallebert (Chargée de mission Prévention des Inondations) :

06 88 07 10 44

Ségolène Duchêne (Responsable du Pôle Technique
Prévention des Inondations et Rivières) : 07 86 30 67 12

Hors des heures ouvrables en laissant un SMS sur les deux numéros de portables.

Relever les hauteurs de crue

Le relevé de repères et de laisses de crue est essentiel pour **mieux comprendre les inondations**. Des données de hauteurs fiables permettent de **reconstituer précisément les niveaux atteints par l'eau, d'améliorer les études et la connaissance des zones inondables et d'affiner l'évaluation de la vulnérabilité du territoire**.

Ces observations de terrain, ancrées dans des événements réels, sont indispensables pour **adapter les actions et mieux gérer le risque** inondation dans la durée.

Où relever ?

- **Repères fixes et durables**
Mur en pierre ou béton, pile de pont, bâtiment communal,...
- **Points stratégiques**
Zones inondées régulièrement



Comment mesurer ?

- Identifier la laisse de crue (trace de boue, dépôt de végétaux, ligne humide).
- Prendre une photo de la laisse ou de l'inondation.

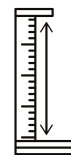
Cette photo pourra servir à mesurer a posteriori la hauteur (en ajoutant un trait rouge, par exemple, pour marquer le niveau atteint).



- Mesurer la hauteur d'eau par rapport au sol (mètre ruban / règle graduée), et si possible joindre une photo

Reporter les informations :

- Hauteur en mètres (ex. 0.47 m).
- Date et heure de la crue.
- Nom du lieu précis (coordonnées GPS si possible).



Transmission des données : Observatoire du SMGA

- Le SMGA met en ligne une page contributive liée à l'observatoire, permettant de déposer directement données et photos.

L'observatoire des crues du SMGA

Le SMGA met à disposition un observatoire des crues en ligne, accessible depuis son site internet et au lien [suivant](#). Cet outil rassemble de nombreuses **données et photos de crues historiques** sur le territoire, contribuant à entretenir et partager la mémoire du risque.

Nous vous invitons à le consulter : il permet de mieux comprendre les événements passés, leurs impacts, et les secteurs les plus vulnérables.

Dans la continuité du travail présenté précédemment sur les repères de crue, cet observatoire a vocation à devenir un **outil participatif**.

À terme (fonctionnalité en cours de finalisation), chacun pourra y déposer des photos, vidéos ou informations liées à des crues passées ou à venir, notamment :

- photos de laisses de crue
- repères observés sur le terrain
- témoignages ou documents utiles

Ces contributions viendront enrichir la connaissance du territoire et permettront au SMGA d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité et des aléas du territoire.

Un outil au service de tous, pour mieux comprendre... et mieux anticiper.



1977, Le Ger à Soueich



1925, La Pique à Bagnères-de-Luchon



2013, la Garonne à Saint-Béat-Lez



2013, la Garonne à Gourdan-Polignan

L'EQUIPE DU SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

Président : Alain Fréchou

Directeur et chargé de projet GEMAPI : Régis Martinet - r.martinet@sm-garonne-amont.fr

Responsable administrative : Nathalie Ader - contact@sm-garonne-amont.fr

Responsable pôle technique Prévention des inondations et rivières : Ségolène Duchêne - s.duchene@sm-garonne-amont.fr

Chargée de mission Prévention des Inondations : Marie Sallebert - m.sallebert@sm-garonne-amont.fr

Responsables pôle technique Gestion des milieux aquatiques et zones humides : Elise Mazé - e.maze@sm-garonne-amont.fr

Technicien milieux aquatiques : Gaëtan Decool - g.decool@sm-garonne-amont.fr

Techniciens rivières/Encadrants Brigade Verte : Adrien Castagné - a.castagne@sm-garonne-amont.fr, Théo Martial - t.martial@sm-garonne-amont.fr

Chef de projet Programme de Gestion Hydromorphologique : Théo Bulteau - t.bulteau@sm-garonne-amont.fr



HÔTEL DE LASSUS - 6 RUE DU BARRY

31210 MONTREJEAU

TEL : 05 62 00 79 38

MAIL : CONTACT@SM-GARONNE-AMONT.FR

SITE INTERNET : [HTTPS://SM-GARONNE-AMONT.FR/](https://sm-garonne-amont.fr/)